



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RÉGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 23 avril 2026

Procès-verbal N°26

Président : Xavier VELILLA

Présents : Jean-Claude CASSÉ – Fabien LAFON – Isabelle GOUX – Jacques WARRIN – Noël Favarin

INFORMATIONS LIMINAIRES

Hors mentions particulières figurant en clôture d'une décision, les décisions de la Commission Départementale des Règlements Contentieux sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District du Gers de Football (juridique@districtfootgers.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements généraux de la F.F.F.

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°66* MATCH N°53666977 : F.C. CASTERA VERDUZAN / A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT 2 – Championnat D2 – Poule A – Journée 12 du 18.04.2026

Evocation

Contenu disponible en intégralité sur Footclubs

DOSSIER N°67* MATCH N°53667033 : U.S. DURAN / COLOGNE F.C. 2 – Championnat D2 - Poule B – Journée 12 du 18.04.2026

Match perdu par forfait

Lecture du courriel reçu le 17 avril 2026 à 14h15 du club de COLOGNE F.C. signalant le forfait de son équipe 2 pour la rencontre désignée en rubrique,

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré hors la présence de Mme Isabelle GOUX statue :

- Match perdu par forfait à COLOGNE F.C. 2
- Homologue le résultat sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'U.S. DURAN
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors

Amende : 50€ (1^{er} forfait seniors) portés au débit du compte District de COLOGNE F.C. (540851)

DOSSIER N°68* MATCH N°53667653 : A.S. MANCIET / S.C. SAINT CLAR 2 – Championnat D3 - Poule B – Journée 12 du 18.04.2026

Match perdu par forfait

Lecture du courriel reçu le 17 avril 2026 à 11h10 du club de S.C. SAINT CLAR signalant le forfait de son équipe 2 pour la rencontre désignée en rubrique,

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré statue :

- **Match perdu par forfait au S.C. SAINT CLAR 2**
- **Homologue le résultat sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'A.S. MANCIET**
- **Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors**

Amende : 70€ (2^{ème} forfait) portés au débit du compte District du S.C. SAINT CLAR (515925)

DOSSIER N°69* MATCH N°53667711 : U.S. SIMORRE / MAUVEZIN F.C. 2 – Championnat D3 - Poule C – Journée 12 du 18.04.2026

Match perdu par forfait

Lecture du courriel reçu le 18 avril 2026 à 12h29 du club de MAUVEZIN F.C. signalant le forfait de son équipe 2 pour la rencontre désignée en rubrique,

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré statue :

- **Match perdu par forfait à MAUVEZIN F.C. 2**
- **Homologue le résultat sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'U.S. SIMORRE**
- **Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors**

Amende : 50€ (1^{er} forfait) portés au débit du compte District de MAUVEZIN F.C. (581292)

DOSSIER N°70* MATCH N°53667712 : U.S. MIRADOUX 2 / ARÇON ARRATS F.C. – Championnat D3 - Poule C – Journée 12 du 18.04.2026

Forfait général

Lecture du courriel reçu le 17 avril 2026 à 16h17 du club de l'U.S. MIRADOUX informant le forfait général de son équipe 2 à compter de la rencontre désignée en rubrique,

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré statue :

- **Mise en forfait général de l'U.S. MIRADOUX 2**
- **Homologue le résultat sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'ARÇON ARRATS F.C.**
- **Les points marqués contre l'U.S. MIRADOUX 2 lors de la phase aller sont maintenus. Ceux de la phase retour sont annulés.**
- **Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors**

Amende : 100€ (Forfait général seniors) portés au débit du compte District de l'U.S. MIRADOUX (522963)

DOSSIER N°72* MATCH N° 55306068 : Groupement A.G.S. 2 / Entente GERS FOOT SUD 2 – Championnat U15 - Poule B D3 – Journée 05 du 18.04.2026

Match perdu par forfait

Lecture du courriel reçu le 17 avril 2026 à 19h44 de FORZA LSJ club support de l'Entente de GERS FOOT SUD signalant le forfait de son équipe 2 pour la rencontre désignée en rubrique,

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort après en avoir délibéré hors la présence de M. Xavier VELILLA statue :

- Match perdu par forfait à l'Entente GERS FOOT SUD 2
- Homologue le résultat sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'équipe A.G.S. 2
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions des Jeunes

Amende : 30€ (1^{er} forfait jeunes) portés au débit du compte District de FORZA L.S.J. (560221)

DOSSIER N°73* MATCH N° 53666905 : FORZA LSJ / MAUVEZIN F.C. – Championnat D1 11teamsports - Poule Unique – Journée 18 du 19.04.2026

Réclamation non confirmée

Observation d'après-match de FORZA L.S.J. portant sur des propos de l'arbitre à leur rencontre.

Cette réserve n'a pas fait l'objet d'une confirmation par FORZA L.S.J.

Considérant les dispositions de l'article 186 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant la confirmation des réserves.

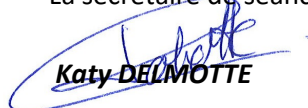
Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré hors la présence de M. Xavier VELILLA, statue :

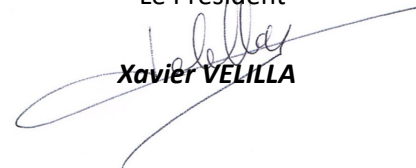
- Réclamation de FORZA L.S.J. : **IRRECEVABLE**
- Homologue le résultat suivant le score inscrit sur la FMI
- Transmet à la Commission départementale de gestion des compétitions Seniors

Droit de réserve non confirmée : 25€ portés au débit du compte District de FORZA L.S.J. (560221)

La secrétaire de séance


Katy DELMOTTE

Le Président


Xavier VELILLA